



Escroquerie commanditée par un personnel SNCF

Par **Lola66**, le **01/06/2017** à **00:07**

Bonjour, Je vais essayer d'être brève. En avril 2017, je dois voyager de façon urgente jusqu'à Paris, à la recherche d'un billet petit prix, annonce le bon coin d'un particulier qui vend des allers retour Perpignan/Paris à 50 €. J'appelle, communique avec quelqu'un qui se présente comme un personnel SNCF, m'explique qu'avec ses avantages il peut offrir à sa guise 17 allers-retours dans l'année à qui il souhaite. Tout se passe par téléphone, il me guide vers une borne SNCF, j'imprime 2 billets. Avec un code qui correspond à un matricule d'un personnel SNCF. Dans l'urgence émotionnelle dans laquelle j'étais, je n'ai pas fait vérifier mon billet auprès d'un bureau d'information. J'ai continué à suivre ses indications, et ai payé 50 € dans un tabac, lui ai communiqué le code de crédit. À ce moment là, je suis ferrée, mais que pour 50 €. Je prends mon train quelques heures après : contrôle, verbalisation, le contrôleur m'explique que je me suis fait avoir, par la même me décourage d'engager des poursuites car vous comprenez, même avec le matricule pas sur qu'on le retrouve (bien sûr). Il ne me laisse pas garder mon billet, je dois le prendre en photo pour preuve, le motif qu'il entre dans mon procès verbal : "absence de billet" au lieu de "billet invalide", 214 € d'amende. En rentrant sur Perpignan quelques jours plus tard : dépôt de plainte contre x avec toutes les pièces justificatives, lettre avec AR au service recours procès verbaux de la SNCF avec photocopies du procès verbal et pièces justificatives où je leur précise tout de même que cette escroquerie est commanditée par un personnel de leur grande société, lourdement payée par ses usagers, et que ces billets ayants droits sont facilement édités auprès de n'importe quelle borne en France. 1 semaine plus tard, leur réponse est un courrier sympa du trésor public me réclamant la somme de 214 € donc, aucune réponse de la part de la SNCF, l'affaire est basculée vers le TP. lettre au médiateur SNCF, réponse : mon dossier est à l'étude, 2 mois de délais maximum, L'échéance de mon amende arrivant à son terme, je me résous, avec ma petite paie de mai, à la payer, mais mince, comment une

aussi grande société que la SNCF se permet-elle de ne même pas répondre en personne à ce genre de courrier ?
Vous allez me dire que je n'ai qu'à attendre la réponse du médiateur, et c'est ce que je fais, mais je voulais savoir si j'avais saisi tous les recours possibles. N'y a t il pas une fondation ou association de consommateurs vers laquelle je peux me tourner ?
Par ce qu'en conclusion : ce type garde son emploi, m'arnaque de 300 € pour s'en faire 50 et aucune réponse à mes démarches de la part de la SNCF ?
Merci de vos avis, je suis un peu interloquée devant la situation.
Bonne journée.

Par **morobar**, le **01/06/2017 à 07:08**

Bonjour,
En quelque sorte vous avez acheté un billet auquel vous saviez ne pas avoir droit, et vous vous étonnez que personne ne pleure à relever votre mésaventure.
A part un dépôt de plainte, ce que vous avez déjà fait, on ne voit pas bien quelle action vous pourriez mener.
Vous pensez qu'il s'agit d'un agent SNCF, moi je pense le contraire.
Rien ne dit que la compagnie va vous répondre autre chose que le PV est normalement établi pour un billet frauduleux.

Par **Lag0**, le **01/06/2017 à 08:46**

Bonjour,
Même avis que morobar, vous dites être victime d'une arnaque, mais c'est bien vous qui avez tenté de frauder le transporteur.
D'après vos dire, il semble que vous ayez tenté d'utiliser un billet à tarif réduit réservé aux salariés (et leur famille), valable uniquement avec présentation de la carte.

Par **Lola66**, le **01/06/2017 à 08:55**

Bonjour,
Merci de votre réponse.
Bien sûr que non je ne savais pas que je n'y avais pas droit, vous pensez que je me serais amusé à voyager avec ?
Mon tort est de ne pas m'être renseigné entre l'impression du billet et le voyage, j'ai dû monter sur Paris pour un décès, je n'avais franchement pas tous mes esprits, et les billets de train étaient à 129 euros l'aller, week end de Pâques.
Je pense oui, qu'il s'agit d'un agent sncf car cette personne m'a communiqué un code qui m'a permis d'accéder à la rubrique personnel SNCF sur la borne...
Ensuite vous avez mal du lire car je précise que le contrôleur m'a verbalisé pour absence de billet, or, j'avais bien un billet en poche, invalide certes, mais pas absent. Le contrôleur m'a verbalisé pour absence et non invalidité.
De plus, ce contrôleur a eu une attitude décourageante, me faisant croire que le matricule affilié à cette personne ne suffisait pas à la retrouver, donc la SNCF n'aurait pas de fichier personnel détaillant leur matricule ?
Je ne viens pas demander ici à ce que l'on pleure pour moi je vous remercie, dans mes courriers à la sncf j'ai proposé de payer le prix de mon voyage au tarif de 129€, prix réel du billet ce jour là.
Aucune réponse.
Alors non, je ne trouve pas normal que la sncf ne réponde pas à ce genre de courrier, au final, personnel ou pas, il y a bien eu communication d'un matricule. À partir de là je ne comprends pas comment la SNCF peut ne pas se permettre de ne donner aucune suite, à part celle du trésor public, et sans aucune explication !

Par **morobar**, le **01/06/2017** à **10:12**

Mais vous ne savez rien de l'attitude de la SNCF lors de l'éventuelle enquête qu'elle mène en interne.rnJe suis certain qu'il ne s'agit pas d'un agent de la société, mais d'une usurpation. Les agents savent bien qu'un document est exigé par le contrôleur permettant de vérifier l'éligibilité aux billets du personnel.

Par **Lola66**, le **01/06/2017** à **10:44**

Oui, et je comprends votre raisonnement car j'ai eu la même pensée, de me dire que un agent employé n'aurait aucun avantage ni intérêt à profiter de son propre matricule pour commanditer ce genre d'arnaque. rnOn peut se dire que j'ai tord, d'avoir voyager avec ce billet, et croyez moi une fois la verbalisation effectuée, je me suis demandé comment j'avais pu tomber dans le panneau, mais j'y ai cru allez savoir comment, bien que mon état second ce jour là, fait que je n'ai que tres peu de souvenir de ma journée dans son ensemble. rnJ'ai payer cette personne via le service PCS MasterCard, sur le ticket édité par le buraliste, il est bien écrit que depuis le 01/01/2017, tout compte PCS doit être relié à un justificatif d'identité afin que l'usager profite pleinement des fonctions du service bancaire. rnLa police, la sncf et pcs MasterCard doivent donc s'entendre sur l'affaire, mais dans quels délais... je me doute bien qu'il y a plus grave et plus important que mon affaire, mais j'aimerais obtenir réparation, surtout qu'avec les preuves apportées, on doit pouvoir remonter à l'identité de l'arnaqueur. rnJe suis une personne sans histoire, n'ayant jamais fréquenté l'hôtel de police à part pour formalité administrative, j'ai porté plainte le 15 avril, je ne sais même pas si cela se fait de rendre visite ou d'appeler l'hôtel de police afin de savoir si l'affaire avance.rnEt comme vous dites. Je ne sais pas comment se passe l'affaire en interne à la SNCF, par contre je trouve anormal de n'avoir eu aucune réponse en la personne de cette grande entreprise, il est tout de même culoté de répondre par un courrier du trésor public, je crois d'ailleurs que c'est ce qui m'énerve le plus.rnPour que ce genre d'arnaque, oui il faut des crédules comme moi, mais il faut bien aussi qu'il existe une faille de la part de la SNCF, ces billets pour ayants droits devrait se prendre uniquement en guichet en présence de la carte de réduction affiliée. rnCette époque formidable où nous faisons tout via des machines facilite et complique les choses à la fois, je suis jeune, née au début de l'ère numérique, et pourtant je trouve désolant que dans nos démarches nous ayons de moins en moins recours au contact humain. rnRemerciements numériques pour votre réponse

Par **morobar**, le **01/06/2017** à **12:03**

[citation] il est tout de même culoté de répondre par un courrier du trésor public[/citation]rnIl ne s'agit pas de la réponse à votre/vos courriers, mais de la procédure de recouvrement d'une amende impayée. rnLe problème est que vous avez voulu vous procurer un billet ailleurs que dans une gare ou une agence de voyage.rnComme beaucoup de billets, ils sont incessibles.rnEn fait vous êtes considéré comme ayant voulu arnaquer la compagnie ferroviaire.rnEt dès lors, comme nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude, vos recours sont inexistantes.

Par **Madame13**, le **28/07/2018** à **21:47**

Bonjour rnAvez eu retour de la sncf a votre courrier ?nrnrnMerci